

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 50
fr. 75
fr. 100

Chroniques locales.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

du 18 novembre 1881

500 francs.....	80 17	Crédit mobilier.....	782
100 amortissable.....	83 70	Crédit Lyonnais.....	870
100 nouveau.....	85 85	Mobilier espagnol.....	860
100 français.....	110 80	Union générale.....	2240
100 5 0/0.....	89 60	Fonciers Lyonnais.....	695
100 4 0/0.....	88 00	Autrichiens.....	695
100 3 0/0.....	87 00	Lombards.....	311
100 2 0/0.....	86 00	Sarrazin.....	557
100 1 0/0.....	85 00	Nord-Espagne.....	652
100 0/0.....	84 00	Transatlantique.....	2529
100 0/0.....	83 00	Suez.....	2529
100 0/0.....	82 00	Consolidés à Londres 100/110	110
100 0/0.....	81 00	Panama.....	110

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 novembre.
Les ministres se sont réunis hier soir à 9 heures en conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Gambetta. La séance a duré jusqu'à minuit.
La discussion a porté sur l'ordre dans lequel seront présentés les projets de loi destinés à réaliser les premières promesses.
Le général Camponen a soumis à l'approbation de ses collègues les nominations annoncées pour les divisions de la cavalerie, de l'infanterie et du génie. Le conseil a décidé la nomination de M. Magnin comme directeur de la Banque de France.
On ne s'est pas occupé de pourvoir aux vacances des ambassades de Berlin et de Saint-Petersbourg.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 18 novembre.
UNE INTERPELLATION AJOURNÉE
L'interpellation sur la politique générale que l'on attendait ne s'est pas encore produite. Tout le monde croyait qu'elle se produirait hier, aussi y avait-il foule à la Chambre; tous les sénateurs, y compris ceux qui n'avaient pas séance au Luxembourg, semblaient s'être donné rendez-vous au Palais-Bourbon. Mais l'attente générale a été déçue; aucune interpellation n'a été déposée et aucune ne devait être déposée jusqu'à nouvel ordre.
La Chambre paraît préférer attendre le cabinet à l'œuvre et le juger sur ses actes, et non pas sur ses déclarations et ses promesses.
CONVENTION LITTÉRAIRE
Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre une convention littéraire destinée à as-

LES RÉCIDIVISTES

On sait que le préfet de police a préparé les éléments de deux projets de loi destinés, le premier à armer la justice contre les récidivistes, et le second à édicter des pénalités contre la prostitution.
La garde des sceaux va, à ce qu'on assure, nommer une commission extra-parlementaire qui sera chargée d'étudier et de coordonner ces éléments et d'en tirer le texte de projets de loi destinés à être soumis aux Chambres.
LE RÉTABLISSEMENT DU DIVORCE
M. Alfred Naquet a représenté comme on le sait, une proposition de loi relative au rétablissement du divorce.
Dans l'exposé des motifs, il rappelle les différents échecs qu'elle a subis depuis 1876, et il constate que depuis ce temps elle a fait de grands progrès dans l'esprit du pays et que dans le verdict qu'il a rendu le 21 août le suffrage universel s'est montré partisan du rétablissement du divorce.
La proposition de M. Naquet n'est autre que celle qui émanait de la commission parlementaire de l'ancienne Chambre; il n'a pas repris les amendements au Code civil que la commission avait repoussés, mais seulement ceux en faveur desquels elle s'était prononcée.
LE CHOIX DU GÉNÉRAL DE MIRIBEL
On assure que plusieurs députés de l'extrême gauche ont décidé d'adresser une question au général Camponen, ministre de la guerre, sur le choix du général de Miribel, comme chef d'état-major général.
LA PROPOSITION JULES ROCHE
L'extrême gauche s'est réunie aujourd'hui. Elle a

LES CAHIERS ÉLECTORAUX

La première commission d'initiative n'a pas pris en considération la proposition de M. Barodet tendant à rédiger ce qu'il appelait les cahiers de 1881, d'après les professions de foi des députés.
LA PROPOSITION LOUIS LEGRAND
On sait que M. Louis Legrand, député du Nord, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une intéressante proposition destinée à mettre un terme aux sollicitations et aux recommandations vraiment abusives que bon nombre de députés adressent à tous les ministres. C'est une proposition faite dans l'intérêt de la moralité politique et du bon fonctionnement de l'administration.
L'article unique que propose M. Louis Legrand tend à ajouter au règlement de la Chambre la disposition suivante:
La Chambre interdit formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations concernant des intérêts privés.
Toute infraction à cette prescription sera possible des peines disciplinaires édictées par l'article 117.
L'instruction des infractions sera faite par une commission nommée au début de chaque session par le bureau.
Les rapports seront soumis à la Chambre dans une séance à huis-clos.
Les peines disciplinaires qu'autorise l'article 117 visé dans cette proposition sont: le rappel à l'ordre, le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, la censure simple, la censure avec exclusion temporaire.
ÉLECTIONS DE MM. MALARTRE ET DE KERGOLAY
Le cinquième bureau s'est prononcé pour la validation de MM. Malartre et de Kergolay, députés de la Haute-Loire.
LA GAUCHE SÉNATORIALE
La gauche sénatoriale s'est réunie aujourd'hui pour examiner la question de la révision de la Constitution.
La réunion s'est prononcée dans un sens favorable, mais en maintenant les sénateurs inamovibles actuels et en limitant l'ordre du jour du congrès.
LA PROROGATION DES CHAMBRES
D'ici à quelques jours un décret présidentiel mettra fin aux travaux parlementaires.
La raison donnée est que c'est dimanche 27 novembre prochain qu'a lieu l'élection des députés municipaux en vue du renouvellement sénatorial du 8 janvier. Or dans les départements soumis à ce renouvellement, c'est-à-dire dans un tiers de la France, les députés et les sénateurs désirent prendre part à la lutte électorale, ce qu'ils ne sauraient faire si la session se prolongeait.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 18 novembre.
Le Paris soutient que le programme du nouveau cabinet est aussi complet que possible, et il invite les intransigeants et tous les mécontents à interpellier.
Le Temps et la Liberté croient qu'il est nécessaire qu'une interpellation ait lieu; elle fournira à M. Gambetta l'occasion de s'expliquer davantage. Un vote de confiance est nécessaire au cabinet, disent-ils, avant la prorogation.
Le National dit que le ministère commettrait une faute grave en prorogant le Parlement avant d'essayer des réformes sérieuses.
Le Télégraphe réfute les arguments par lesquels on prétend que la gauche modérée soit mal disposée pour le ministère; l'extrême gauche, dit-il, peut-être furieuse, la gauche point.
La France analysant le discours de l'empereur Guillaume, trouve que la situation de l'Allemagne est grave, puisque le gouvernement veut faire des réformes sociales.
Le Marseillais ne partage pas l'opinion de la presse opportuniste sur les démissions de M. de Saint-Vallier et Chanzy, qui sont conformes aux usages parlementaires des pays libres.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE
Bombardement de Mahares
Sfax, 18 novembre. — La ville de Mahares, située au sud de Sfax, a été bombardée par une canonnière française, pour avoir refusé de l'eau aux troupes.
Cette énergique démonstration a produit sur les indigènes le plus grand effet.
La colonne Fergemol
Paris, 18 novembre. — Une dépêche du général Saussier au ministre de la guerre, donne des détails complets sur le combat livré par la colonne Fergemol aux rebelles à moitié chemin de Gafsa.
Les Arabes ont été dispersés après avoir éprouvé des pertes sérieuses. La colonne française a très peu souffert.
Les Arabes ont pillé Mèhaken, village placé à quelques kilomètres de Sousse.

Informations

Paris, 18 novembre.
A la Banque de France
La nomination de M. Magnin comme gouverneur de la Banque de France, a été signée aujourd'hui par M. le président de la République.
Circulaire de M. Gambetta
M. Gambetta vient d'adresser une circulaire aux représentants de la France à l'étranger.
Elle est conçue en termes généraux et constate que le changement de cabinet n'implique pas un changement dans la politique internationale du pays.

BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 119

Esclaves de Paris

PAR EMILE GABORIAU

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Monsieur le duc...
— Permettez que je m'explique. Depuis que nous sommes ici, c'est à peine si nous nous sommes vus; hors de grand matin, je rentre fort tard, nous sommes restés jusqu'à trois jours sans échanger un mot.
— Une jeune femme écoutait de l'air d'une personne qui doute du témoignage de ses sens. Était-ce bien moi qui m'accusais ainsi?...
— Je ne me suis jamais plainte, monsieur, balbutie-t-elle.
— Je le sais, Marie, vous êtes une noble et digne femme, mais enfin vous êtes femme et vous êtes jalouse.
— Il est impossible que vous ne m'avez pas parlé.
— Je ne vous ai pas jugé, monsieur.
— Tant mieux!... Je n'aurai, cela étant, ni à me disculper, ni à me disculper. C'est qu'il faut que vous sachiez, Marie, vous étiez ma chère pensée, alors je me semblais m'éloigner de vous. J'ai peu de temps, c'est vrai, mais cela tenait à des circonstances particulières, à des nécessités de situation, à des projets... au but que je poursuis, à des causes enfin qu'il serait long de vous énumé-

rer. Mais pendant que vous me supposiez tout occupé de mes plaisirs, je souffrais de vous savoir seule à la maison et comme abandonnée.
— Évidemment, il fallait, pour paraître bon, affectueux, ému, les plus sincères comme les plus inutiles efforts. Ses expressions étaient presque tendres, mais sa voix n'avait rien de tendre.
— Je sais les devoirs d'une honnête femme, monsieur, fit dignement la duchesse.
— Norbert protesta du geste.
— De grâce, chère Marie, interrompit-il, que jamais il ne soit question entre nous de devoir. Les causes de votre isolement, vous les connaissez aussi bien que moi. Les amis de Mlle de Puymandour pouvaient-ils devenir les amis d'une duchesse de Champdoce? Non, vous me l'avez avoué.
— Aussi n'ai-je pas insisté.
— C'est vrai. D'un autre côté, cependant, notre deuil nous interdisait toute visite pendant quatre ou cinq mois encore.
— La duchesse se leva, espérant peut-être couper court à cette conversation impatiente outre mesure.
— Eh!... monsieur, fit-elle, vous ai-je donc jamais demandé à sortir!
— Jamais. Raison de plus, pour moi, de m'occuper de vous rendre votre intérieur agréable. Ah!... que de fois j'ai souhaité voir auprès de vous quelque personne de mérite, non une de ces folles qui n'ont la tête pleine que de plaisirs et de toilettes, mais une jeune femme sensée, de votre âge, de votre rang, une amie enfin... Mais où trouver une amie?... Les liaisons entre jeunes femmes sont pleines de périls!... Des premières amitiés dépendent souvent le bonheur d'un ménage.
— Il s'embarraissait dans ses phrases, cherchant péniblement ses mots, un homme qui, ayant à exprimer une idée difficile, tourne longtemps autour.
— Enfin, reprit-il plus vivement, je crois avoir

découvert cette compagne que je rêvais pour vous. J'ai eu l'occasion de la voir chez Mme d'Arlange, qui m'a fait son éloge, et je compte vous la présenter aujourd'hui même.
— Ici?
— Certainement. Que voyez-vous là d'extraordinaire? Cette jeune femme d'ailleurs n'est pas une étrangère pour nous; elle est de notre pays, vous la connaissez.
— Il se sentait rougir, il se baissa vers le poêle comme pour en ajuster la porte, en ajoutant:
— Vous devez vous rappeler Mlle de Sauvembourg?
— Mlle Diane?
— Précisément.
— Oh!... je la voyais très peu. Son père et le mien étaient assez mal ensemble. Le marquis de Sauvembourg nous considérait comme de bien petites gens...
— Norbert avait repris son assurance.
— Eh bien!... interrompit-il, j'espère que la fille rachètera à vos yeux les défauts du père. Elle a épousé peu après notre mariage le vicomte de Mussidan, un allié des Commarin, s'il vous plaît... Bref, elle doit vous rendre visite aujourd'hui, et j'ai dit à vos gens que vous receviez...
— Mme de Champdoce ne répondit pas. Elle manquait d'expérience, mais non d'esprit, ni de cette pénétration que donne le malheur, et le trouble de Norbert, son embarras, ses réticences ne lui avaient pas échappé.
— Le silence dura depuis un bon moment, et commençait à devenir gênant, quand on entendit le roulement sourd d'une voiture sur le sable de la cour.
— Le timbre du vestibule frappa un coup, ce qui signifiait une visite pour madame.
— Presque aussitôt, un domestique entra dans la salle à manger, annonçant que la comtesse de Mussidan attendait au salon.

Norbert s'était levé avec l'empressement le plus marqué. Il prit le bras de sa femme et l'entraîna presque en disant:
— Venez, Marie, venez, c'est elle!...
— Ce n'était pas sans de long débats intérieurs que Diane s'était décidée à cette étrange et audacieuse démarche, à cette visite en dehors de tous les usages reçus. Elle s'exposait, et elle ne le sentait que trop, aux plus pénibles humiliations.
— Il y avait une minute au plus que Mme de Mussidan était seule dans le grand salon de l'hôtel de Champdoce, et il lui semblait qu'elle attendait depuis un siècle, quand enfin la porte s'ouvrit; Norbert et sa femme entrèrent.
— Le moment était si décisif que le cœur de Mme Diane cessa de battre, une sueur froide trempa la racine de ses cheveux, et si maîtresse qu'elle fut de ses sensations, sa physionomie dut trahir une horrible anxiété.
— Mais ce fut l'affaire d'une seconde et il fut impossible de surprendre le secret de son angoisse. Un seul regard l'avait assurée: la duchesse ne savait rien du passé, jamais un soupçon n'avait effleuré sa confiance.
— C'est donc avec la plus gracieuse aisance, et le sourire aux lèvres, que la comtesse de Mussidan s'inclina devant Mme de Champdoce, s'excusant gaîment de son importunité.
— Elle n'avait pu, disait-elle, résister au désir de revoir une ancienne voisine, la sachant si près, et elle passait sur toutes les convenances, tant elle se faisait une fête de causer du Poitou, de Bivron, de Champdoce, de ce beau pays où elle était née et qu'elle aimait.
— La duchesse écoutait sans un mot, sans seulement une exclamation, ce charmant verbiage. Elle avait salué très froidement, et son visage disait, plus clairement peut-être que ne le veulent les règles de la

Au ministère de la guerre

Acte de vigueur à mettre à l'actif du nouveau ministre de la guerre.
On sait que, suivant l'usage, avant de quitter le ministère le général Farre avait voulu assurer des situations à des officiers attachés à son cabinet. Seulement au lieu de signer lui-même leur nomination, il aurait proposé leur ratification au général Campenon.
Celui-ci a refusé.

Au ministère des finances

MM. Allain Targé, ministres de finances, et Lelièvre, sous-secrétaire d'Etat, ont reçu ce matin le personnel du ministère.
La réception a été simple et contraire.

Au ministère de l'intérieur

Le personnel du ministère de l'intérieur a été reçu ce matin, par le ministre et son sous-secrétaire. M. Leguay, chef du service de l'administration départementale et communale a fait l'éloge de ses collaborateurs.
M. Waldeck-Roussau lui a répondu ;

« Inspirez-vous toujours du respect de la légalité ; vous serez ainsi les véritables défenseurs des intérêts républicains. C'est ainsi que vous contribuerez le plus puissamment à faire pénétrer dans tout le pays l'attachement aux institutions républicaines. »
« Si nous voulons une administration indépendante et forte, nous voulons aussi qu'elle soit populaire. En conséquence, sa règle immuable doit être de mettre tous ses actes en harmonie avec les manifestations claires et certaines de la volonté nationale. »

Aux affaires étrangères

Le choix de M. Léon Renault pour remplacer le général Chanzy qui a donné sa démission d'ambassadeur en Russie, devient douteux. On ne met encore aucun nom en avant pour remplacer ce dernier.

La démission annoncée de M. le baron de Courcel, directeur politique aux affaires étrangères, est démentie.

Le gouvernement de l'Algérie

C'est aujourd'hui de M. de Freycinet qu'il est formellement question pour le gouvernement de l'Algérie. Si cela avait lieu, le décret relatif aux rattachements serait rapporté. Il est question, en attendant la nomination du nouveau gouverneur général de l'Algérie, de confier l'intérim à M. Martin, secrétaire général, qui depuis la démission de M. Albert Grévy n'expédiait plus les affaires que par délégation.

L'ambassadeur de Chine

Un changement vient de se produire dans le personnel diplomatique étranger.
Le marquis de Tseng, ministre de Chine à Paris, a envoyé sa démission à son gouvernement. Son successeur, désigné hier par dépêche arrivée à la légation, est Li-Chao-T. Ang, actuellement directeur général de Poochow.

L'état sanitaire au Sénégal

Une dépêche reçue au ministère de la marine dit que l'état sanitaire est toujours mauvais au Sénégal.
L'amélioration qui avait été observée, il y a quelques jours ne s'est pas maintenue.
Il y a encore eu quatre décès par suite de la fièvre jaune.

La famille impériale du Brésil

Le comte d'Eu et la comtesse d'Eu, princesse impériale du Brésil, accompagnés des trois jeunes princesses, leurs enfants, ont quitté Paris, retournant à Rio Janeiro, après trois ans de séjour en France.
Ils ont été reçus à la gare d'Orléans, d'où ils sont partis à huit heures trente, par le vicomte d'Itajuba, ministre du Brésil à Paris, et par tout le personnel de la légation.

Les combattants de Juillet

Un crédit de 40,000 francs vient d'être demandé par le ministre de l'intérieur en vue d'allouer de modestes pensions aux survivants des combattants de Juillet 1830.
Les secours qu'on a pu accorder jusqu'à présent à une centaine d'entre eux ne dépassaient pas 45 fr. par an. On se propose, à l'aide du crédit demandé, d'accorder aux personnes à secourir, dont le nombre est évalué à 150 environ, une pension annuelle, dont la moyenne serait de 275 fr.

Le passage de Vénus

Le ministre de la marine vient de désigner les différents officiers qui doivent faire partie des missions organisées pour l'observation du passage de Vénus sur le soleil.
Seront envoyés : à Santa Cruz, M. le capitaine de frégate Fleuriat ; à Chubut, M. Hait, ingénieur hydrographe ; à Santiago du Chili, M. le capitaine de vaisseau Le Clerc ; à Rio-Negro, M. Perrotin, astronome ; au Mexique, M. Bouquet de La Grye, ingénieur hydrographe ; à Porto-Rico, M. d'Abbadie,

astronome ; aux Saintes, M. Tisserand, astronome ; à Saint-Augustin, M. le colonel Perrier.

Petites Nouvelles

Le grand-duc Constantin de Russie, oncle de l'empereur Alexandre III, est arrivé ce matin à Paris où il vient passer quelque temps.

M. Lazare-François Carnot, neveu du grand ministre de la guerre de la Révolution, vient de mourir à Nolay (Côte-d'Or), à l'âge de 85 ans.

— Le caricaturiste Gill est dans un état désespéré.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Vendredi 18 novembre 1881		
3 0/0.....	86 10	Egypte..... 366 50
3 0/0 nouveau.....	» »	Autrichiens..... » »
5 0/0.....	116 80	Panama..... » »
Italien.....	89 67	Lombards..... 317 50
Turc.....	13 45	Tunis..... » »
Extérieure.....	27 5/8	Alpine..... » »
Intérieure.....	» »	Banque Hongro..... » »
Grand Téléphone.....	» »	Laenderhanck..... 1185 »
Chemins Tarcs.....	55 25	— nouv..... » »
Banque Ottom.....	730 62	Suez..... » »
Union.....	2250 »	Rio..... 695 »
Crédit de France.....	925 »	Ottoman..... » »

ÉTRANGER

Suisse

La peine de mort

Berne, 18 novembre. — Depuis quelques mois des crimes nombreux jettent l'effroi dans le canton de Berne. Une pétition couverte de nombreuses signatures a été adressée au gouvernement de ce canton pour demander le rétablissement de la peine de mort.
Considérant qu'il est du devoir des autorités supérieures d'un pays d'essayer de tous les moyens possibles pour garantir la vie et les biens des citoyens avant d'en venir aux mesures extrêmes, le conseil d'Etat du canton de Berne a refusé, par cinq voix contre deux, de recommander au grand conseil les conclusions de cette pétition.
L'opinion publique a généralement approuvé cette décision.

L'assassin du député Mayor

Sion, 18 novembre. — Les débats de la cause de Martin Zermatten, condamné à la peine de 15 ans de réclusion pour assassinat du député Mayor, de Saint-Martin, viennent d'avoir lieu devant la cour d'appel, en présence d'un nombreux auditoire.
Le ministère public avait conclu au maintien du jugement de première instance, et le tribunal a condamné Zermatten à 20 ans de réclusion et aux frais.

Italie

L'arrivée du roi Humbert à Rome

Rome, 18 novembre. — Le roi et la reine sont arrivés hier à midi.
Les ministres, les officiers de la maison civile et militaire, le syndicat et toutes les autorités les attendaient. Les dames ont offert un bouquet à la reine. Dix-huit associations ouvrières avec leurs bannières et plus de 4,000 personnes ont accompagné la voiture royale jusqu'au Quirinal. Le roi et la princesse royale ont paru au balcon pour remercier la foule ; ils ont été accueillis par des acclamations enthousiastes.

Angleterre

Un vol de deux millions

Londres, 18 novembre. — Avant-hier, un vol audacieux a été commis au bureau de poste de Hattou-Garden, à Londres, après cinq heures : le gaz a été éteint subitement. Quand la lumière fut rallumée, on constata la disparition de deux sacs de dépêches dont l'un contenait, outre des chargements, plusieurs paquets renfermant des diamants ainsi qu'une somme de 30,000 livres sterling.
Le voleur a réussi à s'échapper.

Autriche-Hongrie

Aux Bouches-du-Clattaro

Vienne, 18 novembre. — Les communes des Bouches-du-Clattaro ont décidé de refuser le service militaire. On craint de grands troubles. L'état de siège va être proclamé et trois caïrassés seront envoyés de Pola. Le Trésor public a été transporté aux ports de mer.

Maladie de l'abbé Liszt

L'abbé Franz-Liszt, le célèbre pianiste-compositeur, est dangereusement malade. On craint une issue fatale.

Portugal

Le commerce avec les colonies

Lisbonne, 18 novembre. — Le Portugal vient d'apporter dans son régime économique une modification importante qui constitue un sérieux progrès. En vertu d'un récent décret, le commerce entre les colonies portugaises, qui avait été réservé jusqu'à présent au pavillon national, a été ouvert au pavillon étranger, sans autre droit différentiel de protection.

On sait que les colonies portugaises comprennent : en Afrique, la capitainerie générale de Mozambique, le gouvernement d'Angola, la Sénégambie portugaise, les îles du Cap-Vert, du Prince et de Saint-Thomas ; dans l'Indonésie, Goa et quelques établissements ; en Chine, Macao, et enfin les établissements de Timor dans la Malaisie.

La Révision aux Etats-Unis

Au moment où la question de la révision va être mise à l'ordre du jour de nos Assemblées, et après le débat qui s'est engagé mardi à la Chambre entre M. Gambotta et M. Clémenceau, au sujet de la procédure à suivre, il n'est pas hors de propos de citer la restriction que la Constitution des Etats-Unis met au droit du Congrès de voter des amendements. Rappelons d'abord que le Congrès américain ne peut que proposer, et ce à la majorité des deux tiers dans chaque Chambre votant séparément, des amendements qui, pour devenir partie de la Constitution, doivent être ratifiés par les législatures des trois quarts des Etats de l'Union, ou qu'il doit, à la demande des législatures des deux tiers des Etats, convoquer une Convention qui a le pouvoir de proposer des amendements, lesquels doivent être ratifiés comme dans le premier cas.

L'article V de la Constitution, dont ce qui précède est la substance, se termine par l'exception formelle qui suit : « Pourvu qu'aucun Etat, sans son consentement, ne soit privé de son droit égal de suffrage dans le Sénat. »

On sait que le plus petit Etat de l'Union, avec trois cent mille habitants, a droit à deux sénateurs, tout comme l'Etat de New-York, qui a cinq à six millions d'habitants. Cette clause est due, sans doute, à l'origine et à la nature du pacte de confédération souscrit par les treize colonies, qui ont agi comme souverainetés indépendantes, mais elle est due aussi à une autre considération qui a guidé les rédacteurs de la Constitution et ceux qui l'ont votée. Cette considération c'est le désir d'introduire dans l'édifice politique de la Confédération un contre-poids à la souveraineté du nombre.

Il est peut-être utile de rappeler cette considération au moment où l'on songe à modifier le mode d'élection des sénateurs, en restreignant au profit des grandes villes la part d'influence que la Constitution de 1875 a accordée aux petites communes. Sans doute, la Constitution américaine, où le Sénat représente la souveraineté et l'autonomie des Etats, ne saurait être comparée à la Constitution française où le Sénat est, par un mode spécial d'élection, une émanation du suffrage universel et de la souveraineté nationale, mais il n'est pas moins intéressant de connaître les règles suivies en Amérique en matière de révision.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Informations

St-Etienne, 18 novembre. — Nous apprenons avec plaisir que M. Burdeau, ancien professeur de philosophie au lycée de St-Etienne, a été choisi par M. le ministre de l'instruction publique comme chef de cabinet.

Engagé volontaire en 1870, M. Burdeau fut décoré pour sa belle conduite, puis conduit en Allemagne comme prisonnier de guerre ; il s'évada audacieusement.

Depuis son départ de Saint-Etienne, où son caractère élevé et ses convictions républicaines lui ont valu de nombreuses sympathies, M. Burdeau était professeur au lycée Louis-le-Grand, et nous assure-t-on, collaborateur d'un grand journal de Paris.

Nos tramways à vapeur

Une locomotive, remorquant une seule voiture, a fait aujourd'hui un premier voyage d'essai entre le dépôt de Bellevue et le Chambon.

Le résultat n'a rien laissé à désirer au point de la marche dans les courbes et les fortes rampes de ce trajet.

M. Duchamp, maire de St-Etienne, accompagné de deux adjoints, a pris part à cette expérience dont la direction avait été confiée à M. Lefort, ingénieur de la Compagnie.

Les essais définitifs pour la réception de la ligne auront lieu incessamment, et la date du 1^{er} décembre est irrévocablement fixée pour l'ouverture au service.

La session des assises

La session des assises du département de la Loire pour le 4^e trimestre 1881, s'ouvrira à Montbrison le 5 décembre prochain, à 9 heures du matin.

Le tirage au sort des jurés qui doivent présider à cette session a eu lieu hier.

Six affaires importantes sont inscrites au rôle de cette session.
L'affaire Odin et Bernier, (vol de la Belle Jardinière) et l'affaire Veyssie, (vol au Crédit Lyonnais) à Saint-Etienne, en font partie.

Grand Théâtre

La deuxième de la *Mascotte* a fait hier, c'est justice, — salle comble.

Demain samedi, troisième représentation de l'ouvrage appelé à une série de fructueuses représentations.

ISÈRE

Nomination

Grenoble, 18 novembre. — M. Curély, professeur à l'école normale de Châlons, est nommé inspecteur primaire (3^e classe) à St-Marcellin, en remplacement de M. Chevrier, qui est nommé inspecteur primaire à Tulle (Corrèze).

Ponts et chaussées

Un concours aura lieu à la préfecture de l'Isère, le 16 janvier prochain, à huit heures du matin, pour l'admissibilité au grade d'agent secondaire des ponts et chaussées.

Les candidats devront être âgés de plus de 18 ans et de moins de 28 ans.

Toutefois les militaires porteurs d'un congé régulier, pourront concourir jusqu'à l'âge de 32 ans. Ils devront adresser leur demande à M. le préfet d'Isère avant le 31 décembre prochain.

A cette demande ils devront joindre :

- 1° Une copie de leur acte de naissance.
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de leur commune.
- 3° Les certificats d'études ou diplômes qu'ils se sont obtenus.

Tribunal correctionnel

L'affaire d'excitation de mineurs à la débauche dont nous avons rendu compte hier, s'est terminée par la condamnation de la femme Lara à la peine d'une année d'emprisonnement et 300 francs d'amende.

Chambre syndicale des ouvriers maçons, cimenteurs et plâtriers

Les ouvriers de la corporation réunis au nombre d'environ 300, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- 1° Réduction de la journée à 10 heures de travail avec le même salaire que celle de 12 heures.
- 2° Il sera payé une heure en plus chaque fois que l'ouvrier sera appelé à travailler à 2 kilomètres des dehors des fortifications ; deux heures quand la distance sera de 4 kilomètres ; l'indemnité sera de 5 francs lorsqu'elle sera de 5 kilomètres et plus.
- 3° Les heures de travail de nuit seront payées moitié plus que celles de jour, soit trois heures pour deux.
- 4° Tout travail fait dans l'eau ou dans un réceptif malsain, comme une fosse d'aisance sera payé au double.

Il a été convenu en outre, que ledit programme serait mis en vigueur à partir du 1^{er} mars 1882, qu'un duplicata serait envoyé à tous les entrepreneurs.

Fatal accident

La-Motte-d'Aveillans, 18 novembre. — Dimanche dernier, la veuve Durand, âgée de 83 ans, propriétaire au Mas, s'était rendue avec sa fille et Mme veuve Lage, au hameau de la Bayardière, commune de La-Motte-Saint-Martin.

Dans la soirée, elle s'absenta un instant. Son absence se prolongeant, sa fille va sortir pour voir ce qu'elle était devenue.

Attirée par des gémissements, elle trouve sa mère heureuse mère gisant sous la cage des dissolutes.

La veuve Durand, trompée par l'obscurité, est tombée d'un balcon non garni de balustrade.

Aux cris poussés par sa fille, on accourut et la transporta sur un lit.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expira dans la nuit sans avoir presque pu reconnaître sa connaissance.

Mort accidentelle

Meylan. — Lundi dernier le sieur Jean Durand, âgé de 63 ans, domestique chez le sieur Chappelier, fermier au mas de l'Isle de Porte, a été trouvé, ce dernier, dans sa grange, gisant sans vie au milieu d'une mare de sang.

bonne compagnie, la surprise que lui causait cette visite inattendue.

Il y avait là de quoi déconcerter un aplomb moins solide que celui de Mme Diane. Mais la gêne présente était si peu de chose comparée au péril couru, qu'elle trouvait au service de son audace une loquacité abondante et spirituelle qui, jusqu'à un certain point, sauvait la situation.

Établie dans une chaise longue, près du foyer, elle présentait alternativement ses pieds à la flamme, détournant la tête à demi.

Elle sentait le regard de la duchesse de Champdoce arrêté sur elle, et il lui convenait de se prêter à un examen attentif, persuadée qu'il lui serait favorable.

Norbert, lui, était resté debout, et il allait et venait par le salon. Son personnage l'embarassait extraordinairement, car il ne sentait que trop l'odieuse du rôle qu'il avait accepté.

Cependant, dès qu'il jugea que la glace était rompue et que les deux jeunes femmes causaient amicalement, il sortit, ne sachant pas plus s'il devait se réjouir ou s'affliger du succès de cette comédie indigne.

Mais une fois hors du salon, ses fugitifs remords se dissipèrent.

— Bast !... se dit-il, Diane est une femme habile, elle nous tirera très bien de là.

La tâche était plus difficile qu'il ne le pensait. D'après ce que Norbert lui avait dit de sa femme, Mme de Mussidan pensait qu'elle serait reçue par la duchesse, un peu comme le serait un ange qui descendrait du ciel pour visiter et consoler un prisonnier.

Elle s'attendait à trouver une sorte de niaise, qui, dès la première visite, lui sauterait au cou et qui bientôt, dans ses élans d'expansion et de reconnaissance, se livrerait tout entière.

Elle reconnut vite que Norbert, à l'exemple de

trop de maris, jugeait mal sa femme, qu'elle s'adressait à une personne dont elle ne s'emparerait pas sans les plus grands ménagements, assez clairvoyante pour deviner les pièges qu'on lui tendrait s'ils n'étaient pas habilement dissimulés.

Loin de le décourager, cette difficulté l'excitait. Et telle était, quand elle le voulait sa puissance de séduction que lorsqu'elle se retira le premier pas était fait.

Le soir même, Mme de Champdoce disait à son mari :

— Je crois que la comtesse est une excellente femme.

— Excellente est le mot, répondit Norbert. Tout Bivron pleurerait quand elle est partie : elle était la providence des pauvres...

Intérieurement il se sentait flatté du succès de Mme Diane.

— Comme elle est adroite et futée, pensait-il. Loin de l'effrayer, cette prodigieuse duplicité le charmait. Il y voyait une nouvelle raison d'admirer une femme d'un génie si supérieur.

N'était ce pas pour lui, d'ailleurs, qu'elle déployait tant d'adresse, n'était-ce pas une preuve de la plus vive passion !...

Son contentement diminua beaucoup le lendemain, lorsqu'il vit Mme de Mussidan aux Champs-Élysées. Elle était triste et préoccupée.

— Qu'avez-vous, mon amie ? lui demanda-t-il.

— J'ai... que je me repens amèrement d'avoir cédé aux inspirations de mon cœur et à vos supplications. Hélas !... nous avons commis une imprudence affreuse.

— Nous ! comment cela ?

— Norbert, votre femme se doute de quelque chose.

— Elle !... impossible. Elle chantait vos louanges après votre départ.

Mme de Mussidan haussa les épaules.

— Si cela est, reprit-elle, c'est qu'elle est plus forte encore que je ne l'avais cru. Elle dissimule ses soupçons... donc elle veut les vérifier. Que me disiez-vous qu'elle était simple et crédule ?... Elle est fine au contraire, aussi fine que nous. Oh !... ne souriez pas, il n'y a qu'une femme pour juger une autre femme.

Le ton de Mme Diane était si grave que Norbert s'effrayait sincèrement.

— Que faire, alors ? demanda-t-il, quelle conduite tenir ?

— Renoncer à nous voir serait le plus sûr.

— Oh ! jamais, jamais.

— Laissez-moi réfléchir, alors, me consulter... et en attendant, au nom du ciel, mon ami, de la prudence !...

Le résultat des réflexions de Mme de Mussidan fut que tout à coup Norbert dut changer de vie. Plus de cercle, de parties, de soupers, de nuits passées à jouer ou à boire.

Dans la journée, il se montrait avec sa femme, souvent le soir il rentrait à l'hôtel.

Au cercle, on l'accusait de tourner au mari modeste.

Ce brusque changement n'eut pas lieu sans révoltes ; il s'indignait de l'hypocrisie constante à laquelle il était condamné ; mais la petite main blanche si délicate et si frêle de Mme Diane était une main de fer.

— Il faut que vous viviez ainsi, répondit-elle à ses plaintes, d'abord parce que je le veux. Me croiriez-vous si faible que de tolérer d'un homme qui prétend m'aimer ce que subissait votre malheureuse femme ? D'ailleurs de votre conduite présente dépend votre sécurité à venir... Il faut pour Mme de Champdoce, que le bonheur soit entré avec moi dans sa maison.

A cela, que répondre ? Norbert était plus follement épris que jamais, et une crainte terrible

ble glaçait toute objection sur ses lèvres. « Je lui déplaît, pensait-il, et je la perds !... »

obéissait.

Sa consolation était de voir que du moins Mme de Mussidan ne perdait pas ses peines.

Après s'être tenue longtemps sur la défensive, la duchesse n'avait pas su résister aux charmes de cette amie si intelligente et si dévouée qui s'était à elle, et elle avait fini par se livrer absolument à sa plus mortelle ennemie.

Bientôt, elle n'eut plus de secrets pour elle-même, enfin, un jour, en rougissant beaucoup, après longues et intimes confidences, elle lui avoua son premier, son seul amour de jeune fille, ce qui était l'amour dont le souvenir restait au fond de son cœur comme un précieux parfum. Elle osa nommer Cécile de Croisenois.

Cet aveu, elle l'attendait depuis longtemps et il le lui fallait pour le succès de son plan, elle n'en tout fait pour le provoquer.

Quel parti elle en tirerait ? Elle ne le savait trop, depuis tant de mois qu'elle ne songeait à cela. Elle savait que les femmes ont plus peur de leur amour que les hommes n'en ont séduit.

— Je la tiens donc enfin, pensait-elle, je ne dois donc être vengée !

Les deux jeunes femmes étaient alors en face de deux sœurs et ne se quittaient plus, pour dire. C'était à ce point que Norbert finissait d'être jaloux de cette grande amitié que lui-même avait cimentée.

C'est que cette intimité ne lui donnait pas ce qu'il fallait, la liberté et les facilités de relations qu'il en attendait.

Ce malheureux, ayant voulu monter par une échelle qui conduisit au fenil, tomba et dans sa chute se fractura la base du crâne, La mort a été instantanée.

Découverte d'un cadavre

La Rivière. — Ces jours derniers, M. Louis Gerbert, batelier de M. Philibert, à Poliénas, a trouvé sur le gravier de l'Isère, au lieu dit le Remous de Ligné, le cadavre d'un individu qui y avait été déposé par les eaux de cette rivière.

Ce cadavre a été reconnu pour être celui du sieur Pierre Goujon, âgé de 34 ans, originaire de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie), et domestique à Tullins.

Il avait disparu depuis le 26 octobre dernier, A différentes reprises cet homme avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

LA FUGUE D'UN EMPLOYÉ DES POSTES

Le Petit Marseillais raconte un fait grave qui vient de se passer à la recette principale des postes de Marseille. Un employé a pris la fuite emportant une trentaine de mille francs contenus dans des lettres chargées.

Voici les faits tels qu'ils sont racontés par notre confrère :

M. N... récemment entré dans l'administration des postes comme surnuméraire, fut placé avec ce grade dans un des bureaux du bureau central de la rue Grignan. Sur ces entrefaites, il se maria, il y a environ deux mois, avec une jeune fille habitant provisoirement une ville voisine et qu'il allait voir de temps en temps.

Sous prétexte de s'initier au mécanisme des différents rouages de l'administration dans laquelle il venait d'être attaché, M. N... demanda à être appelé à la réception des lettres chargées. Cet emploi permit aux titulaires de manipuler les plus recommandés, de les classer dans des sacs et d'avoir à un certain moment la clé d'un coffre spécial où on les enferme en attendant leur distribution à domicile.

M. N... prit, dimanche dernier, possession de ces fonctions délicates et dans le courant de l'après-midi, eut toute liberté pour manipuler un lot considérable de lettres chargées qu'il feignit de renfermer soigneusement dans les sacs où elles devaient être provisoirement déposées. En effet, les jours suivants, il n'y a pas de distribution en ville à partir d'une certaine heure de l'après-midi et les correspondances ne sont livrées à leurs destinataires que le lendemain.

Dans le courant de la soirée, M. N... quitta son nouveau service et raconta qu'il partait pour rejoindre sa femme, qu'il avait l'intention de ramener avec lui.

Le lendemain, on ne s'inquiétait donc pas de son absence du bureau, lorsque parvint à son adresse un télégramme dans lequel sa jeune épouse lui demandait si, par hasard, il serait indisposé, car elle était surprise de ne point l'avoir vu, ainsi qu'il le lui avait promis.

Cette nouvelle parut singulière aux chefs de M. N..., et leurs soupçons s'éveillèrent, d'autant plus que certaines personnes vinrent réclamer des lettres chargées qu'on ne trouva pas.

On s'empressa alors de se livrer à des vérifications scrupuleuses, et, au bout d'assez longues recherches, on constata que 17 plus recommandés avaient été soustraits, sans doute au moment où ils passaient entre les mains de M. N...

L'acte délictueux avait dû être commis pendant le triage, car les sacs retrouvés dans le coffre-fort étaient pliés et scellés comme de coutume et ne laissaient supposer aucun bris de cachets ou de liens.

Aussitôt, on s'empressa de faire le relevé des sommes qui avaient disparu; mais, comme il a fallu écrire au lieu de dépôt des diverses missives, les recherches n'ont pu donner encore que des résultats approximatifs.

On parle cependant d'un déficit de 30,000 francs, chiffre qui ne tardera pas, sans doute, à être de beaucoup dépassé.

Plainte ayant été portée promptement au parquet, M. Mallet, juge d'instruction, fut chargé de débrouiller cette délicate affaire. Une surveillance ordonnée à la poste amena, mardi, la découverte d'une lettre venant de Genève écrite de la main de M. N... et adressée à une dame Z..., employée dans un café du centre de notre ville. Cette personne fut, sur-le-champ, l'objet d'une visite de la police, et elle reconnut que, si autrefois, elle avait eu des relations suivies avec M. N..., elle ne le voyait plus depuis son mariage. Néanmoins, des télégrammes et la lettre en question invitant cette dame à se rendre à l'étranger retrouver l'expéditeur qui signait : *Marius*... laissèrent penser à la justice que son rôle n'était peut-être pas aussi effacé qu'elle essayait de le prétendre. En conséquence, on a écroué cette personne à la prison des Présentines en attendant d'éclaircir son cas. Ajoutons qu'une perquisition opérée à son domicile par M. Ambroggi, commissaire de police, n'a amené aucun résultat.

Quant à M. N..., qui correspond avec la dame Z... pour la prier en outre de lui envoyer les journaux parlant de l'affaire, toutes les démarches ont été ordonnées pour l'arrêter au cours du voyage à l'étranger qu'il a entamé dès dimanche soir où il a pris, croit-on, à notre gare Saint-Charles, l'express de Genève.

Notre confrère ajoute que l'employé N..., qui est âgé de 24 ans, est originaire d'un département voisin des Bouches-du-Rhône, où sa famille est très estimée.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre des Célestins

LE MARQUIS DE VILLEMER

Aux Célestins, jeudi, deuxième débuts : de Mlle Masson et de M. Esquier; troisième débuts et admission de Mlle Sarah Rambert : tel a été le bilan de la soirée.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre des Célestins

LE MARQUIS DE VILLEMER

Aux Célestins, jeudi, deuxième débuts : de Mlle Masson et de M. Esquier; troisième débuts et admission de Mlle Sarah Rambert : tel a été le bilan de la soirée.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

M. Gerbert (le Marquis) nous a semblé trop accuser la sévérité de ce rôle. Nous ne saurions trop recommander à cet artiste une sobriété d'effets scéniques qui friserait même l'exagération. Toujours trop de raideur. Qu'il se débarrasse donc de ce carcan qui l'étrangle et qu'il se présente devant la rampe simplement, en bon enfant, s'il nous est permis de parler ainsi. Les sûres qualités qu'il possède; une diction élégante, la parole chaude et sympathique; l'émotion communicative se feront valoir d'autant. Il y va de l'avenir même de M. Gerbert; et nous estimons que nous lui rendons un réel service en l'arrêtant sur le chemin du mélo où il semble s'engager.

Qu'il se dépouille de ses airs farouches, qu'il baisse les épaules et relève la tête, et nous prédisons à cet artiste un succès de bon aloi, car il a tout ce qu'il faut pour réussir.

M. Esquier a joué finement le rôle du duc d'Alévia. Il a été élégant, gouailleur, sceptique et bon cœur. C'est à notre avis le meilleur qu'il ait composé. Il a supérieurement joué la scène du 3^e acte avec le marquis son frère, nous a démontré que nos appréciations sur cet artiste étaient vraies. M. Esquier fait vibrer avec une réelle puissance la corde dramatique.

Nous ne saurions adresser un compliment plus flatteur à notre 1^{er} rôle.

Mlle Masson a été la consciencieuse artiste que nous connaissons depuis longtemps.

Mme Sarah Rambert a pris sa revanche du *Genève* de M. Poirier et s'est montrée charmante à tous égards dans le rôle de Caroline. De la réserve, une distinction sévère, jointe à beaucoup de gaieté et d'émotion vraie. Aussi, à la fin de la représentation, pas une note discordante ne s'est élevée au milieu des bravos, saluant l'admission de cette artiste.

Résumons-nous en regrettant qu'un public plus nombreux n'ait pas été là pour applaudir aux vaillants efforts de chacun. C'est la faute, non pas à Voltaire, mais à Judic et au Grand-Théâtre, où, paraît-il, M. Gourdon, 2^e basse, aurait compromis sa partie dans les *Huguenots*, où il jouait Saint-Bris pour son 2^e début.

On irait même jusqu'à dire que M. Conte (Chimène qui l'eût crû ?) ne serait pas avantageusement remplacé.

Mme Lamy a fait sa rentrée aux applaudissements du public, malgré une ridicule manifestation — isolée d'ailleurs et perdue aux 3^e galeries. Les quelques sifflets — phisiques de ces messieurs se sont perdus dans le redoublement sonore des bravos qui ont alors salué notre 1^{re} danseuse.

Philippe Mosny.

Au Palais

COUR D'APPEL DE LYON

Un percepteur et la femme d'un greffier de justice de paix prévenus d'adultère et complicité.

(Suite et fin des débats.)

M. Minard présente la défense de M. Perruchet. M. Perruchet est un fonctionnaire irréprochable et un homme d'une conduite régulière.

M. Molliard, au contraire, est un homme s'adonnant à la boisson et tenant dans les cafés et autres lieux publics des propos les plus injurieux envers sa femme. A cause de son inconduite notoire, il a dû céder son office de greffier de la justice de paix de Collonges.

Ce n'est donc pas, comme d'ordinaire, un mari véritablement outragé qui vient demander à la justice la protection qu'elle doit à l'homme atteint dans son honneur le plus cher.

M. Molliard a un autre mobile. Il fait de cette affaire une spéculation, et compte sur des dommages-intérêts.

C'est à la suite de la demande en séparation de corps introduite par Mme Molliard qu'il a formulé sa plainte.

Pourquoi ce retard, puisque depuis longtemps ce qu'on a appelé la clameur publique l'avait instruit des prétendues relations de sa femme avec M. Perruchet ? On ne se l'explique pas.

Quoi qu'il en soit, le parquet, saisi de l'affaire, exerçait des poursuites et le tribunal de Gex condamnant, le 8 août dernier, les prévenus chacun à un mois de prison.

L'honorable défenseur discute et apprécie ce jugement. Il précise le sens du mot flagrant délit, tant d'après l'interprétation diverse que lui ont donnée les tribunaux, que d'après la jurisprudence.

Pour le flagrant délit, il ne faut pas simplement des indices, des présomptions, mais des faits précis, caractérisés.

Discutant ensuite les témoignages de l'accusation, M. Minard s'attache à démontrer leurs variations et leur invraisemblance. La moralité suspecte de quelques-uns de leurs auteurs diminue leur autorité. Il leur oppose les témoins cités par la défense, dont les affirmations nettes et précises, détruisent l'échafaudage de l'accusation, leur honorabilité bien connue doit donner plus de poids à leurs dépositions.

De tout ce procès il ne reste donc que des bruits, des rumeurs, mais pas de preuve constante pouvant déterminer une accusation.

M. Talon, avocat général, se lève pour le réquisitoire.

Etonné du développement donné à cette affaire, il a hâte de résumer les débats.

Il y a huit ans, M. Molliard épousait une femme dont l'éducation morale la préparait peu à la dignité d'épouse et de mère.

De cette union qui ne fut pas longtemps heureuse, si elle le fut jamais, naquirent trois enfants.

Bientôt Mme Molliard oubliait ses devoirs non seulement d'épouse, mais de mère.

M. Molliard comme tous les maris trompés fut le dernier à s'en apercevoir, cependant comme les révélations se multipliaient, son exaspération éclata.

Quels que soient ses torts, il a conservé assez de dignité pour sentir son honneur conjugal outragé.

Passant aux preuves, M. l'avocat général les divise en deux catégories :

Celles qui concernent les délits de la femme coupable ;

Et celles qui concernent les délits de son complice.

A son avis, le jugement du tribunal de Gex est sévèrement et bien motivé.

Les relations de M. Perruchet et de Mme Molliard étaient un scandale public.

On a tout fait pour détruire dans la défense l'autorité des témoignages ; mais est-ce M. Perruchet seul qui aurait raison contre trente témoins. Arguez-les de faux témoignage et le ministère public vous suivra dans cette voie.

Il n'y a rien de romanesque dans cette affaire. Ce n'est que la passion qui a amené les prévenus sur la lisière d'un bois et jusque dans la cabane dont il a tant été question.

La lettre si compromettante qui est au dossier, Mme Molliard la nie, parce qu'elle n'est ni datée ni signée, mais elle se date et se signe par tous les faits de la cause. Elle émane de la prévenue et n'a été adressée à d'autre bien aimé que celui qui est sur ces bancs.

M. l'avocat général relève ensuite quatre faits matériels de flagrant délit dans l'ensemble des dépositions.

Pour résumer, la preuve est donc faite et la culpabilité des prévenus est aggravée par ces circonstances que les relations ont duré deux années et ont eu lieu dans le domicile du mari.

Mme Molliard pousse si loin l'oubli de ses devoirs d'épouse et de mère que ses relations coupables sont devenues la fable du pays et son mari la risée du public.

bles sont devenues la fable du pays et son mari la risée du public.

Je ne veux pas plaider ici la séparation de corps, dit l'honorable organe du ministère public, mais nous ne pouvons pas laisser violer impunément la loi et la morale. J'estime que la peine a été légère et je demande le maintien du jugement du tribunal de Gex.

Après cet énergique réquisitoire, la cour ayant délibéré, confirme le premier jugement qui frappait M. Perruchet et Mme Molliard d'un mois de prison chacun et les condamne aux dépens.

Mardi viendront devant la même chambre les débats relatifs au coup de revolver que M. Molliard a tiré presque à bout portant sur M. Perruchet.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 19 novembre, 323^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 17 ; coucher, 4 h. 14. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1815). — Arrivée des alliés à Paris.

Un arrêté préfectoral convoque pour le 27 novembre 1881 les conseils municipaux du département, à l'effet d'élire leurs délégués sénatoriaux et suppléants.

Cette élection aura lieu, à dix heures du matin, dans toutes les communes du département du Rhône.

Par arrêté du ministre des finances, M. Vial, percepteur à Trévoux (Ain), 2^e classe, a été nommé à la perception de Villeurbanne, 1^{re} classe.

M. Ducurtail, percepteur à Goncelin (Isère), 2^e classe, a été nommé à la Tronche (même département).

M. Hermel, percepteur de Virieu, (Isère), 3^e classe, a été nommé à Saint-Marcellin, 2^e classe.

M. Baccard, percepteur à Pontcharra, a été nommé à Virieu.

M. Brunet, percepteur de Monestier de Clermont (Isère), 3^e classe, est nommé à Bourg d'Oisans (même département), 2^e classe.

L'année 1881 aura singulièrement contribué à accroître nos connaissances sur les comètes.

Après les cinq dont nous avons parlé, voici qu'une sixième fait son entrée dans notre système solaire, et les premières observations faites suffisent pour montrer que cette dernière comète comptera parmi les plus intéressantes.

En effet, d'après les calculs, nous avons ici une nouvelle comète périodique, dont la période de révolution n'est que de huit ans et demi, et elle peut s'approcher de la terre jusqu'à la distance de 5 millions de kilomètres.

Si elle passe un jour dans cette partie de son orbite vers le 14 décembre, elle sera parfaitement visible à l'œil nu, mais elle pourra subir de notre part des perturbations très considérables et changer entièrement de route.

M. Brun, commissaire de police de la Croix-Rousse, est décédé dans la journée d'hier.

Il n'occupait ce poste que depuis quelques mois seulement.

M. Antoine Dumas, demeurant rue Bugeaud, a été victime hier soir d'un bizarre accident.

Comme il passait rue Bourbon, il se heurta assez violemment contre un sac en toile d'emballage, rempli de verres cassés que portait un sieur Beau, manoeuvre, rue de l'Épée, et se fit une entaille profonde à la main. Les passants qui voyaient cet homme couvert de sang s'imaginèrent qu'il venait d'être frappé d'un coup de couteau par Beau et firent arrêter ce dernier par les gardiens de la paix.

Tout ne tarda pas à s'expliquer ; l'inculpé a naturellement été relâché, pendant que la victime de l'accident était conduite à l'Hôtel-Dieu.

Un fait que nous enregistrons sans commentaires parce que le simple énoncé en est d'une assez haute éloquence.

Les gardiens de la paix de la Part-Dieu ont trouvé la nuit dernière à 1 heure du matin, un individu paraissant âgé de 50 ans environ, couché sur un trottoir du cours Lafayette. Ce malheureux était complètement paralysé du côté droit et avait perdu l'usage de la parole.

Ils s'empressèrent de requérir une voiture pour le conduire à l'Hôtel-Dieu, où, chose triste à dire, le malheureux fut refusé, sous prétexte qu'il était atteint d'une maladie incurable.

Devant ce refus, l'infirme fut laissé sur un banc à la porte de l'hospice et nous ne savons ce qu'il en advint.

Un accident de voiture avait occasionné hier matin, à 11 heures, un nombreux rassemblement rue de la Barre.

Une roue de derrière d'un char-à-banc, conduit par M. Louis Rissolini, s'étant engagée dans un rail des tramways, le conducteur pour la sortir teurna brusquement. Pendant que le cocher était projeté par le choc sur la chaussée, le cheval épouvanté partait à fond de train dans la direction du pont de la Guillotière. Il put heureusement être arrêté par des passants, sans avoir occasionné d'accidents.

M. Rissolini n'a reçu dans sa chute que des contusions sans gravité.

Une collision a eu lieu hier matin à 8 h., sur le quai Saint-Antoine, entre le tramway n° 12 et un camion appartenant à M. Minaudier. En suite, un voyageur, M. Edouard Desmuret, ajusteur, qui se trouvait sur le marchepied du tramway, a été blessé assez grièvement au côté par le brancard de la voiture.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Lardet, il a été reconduit en voiture à son domicile, rue Parmentier, 35.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, dans le bureau des dessinateurs, chez M. Heraut, fabricant de soieries, rue Puits-Gaillot, 27.

Le feu est attribué à une étincelle qui aura jailli du poêle et sera venu tomber sur des matières facilement inflammables.

Grâce aux prompts secours apportés par les employés et les pompiers du poste voisin, tout danger fut bientôt écarté.

Les pertes qui consistent principalement en tapis et dessins de fabrique peuvent être évaluées à une

somme de 8,000 fr., couverte par une assurance à la compagnie des *Assurances générales*.

Un violent incendie a détruit en partie, la nuit dernière, une maison d'habitation, située sur la commune de Grandris, appartenant à M. Brotton, négociant à Villefranche et occupée par de nombreux locataires.

Malgré les secours rapidement portés par les voisins, la moitié de l'immeuble et presque tout le mobilier ont été la proie des flammes.

Les pertes évaluées à une somme de 12,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont complètement inconnues.

Le nommé Joseph S..., cultivateur, sans domicile, était étendu hier sur la place Morel, et sollicitait la charité des passants. Passé maître dans son art, le malingreux avait quitté ses souliers pour se donner un air plus misérable et poussait des gémissements à fendre l'âme.

Les sous pleuvaient, quand des gardiens de la paix, homme au cœur d'airain, vinrent le déranger dans ses opérations. Le faux malade a été écroué sous l'inculpation de vagabondage et de mendicité.

Hier, à 10 h. du matin, un adroit filou a profité du moment où M. Martin, pharmacien à Villeurbanne, était occupé dans un jardin contigu à son habitation pour s'introduire dans l'arrière-boutique et y dérober une superbe montre en nickel d'une valeur de 80 fr.

Une enquête est ouverte.

Un malfaiteur s'est introduit avec effraction, hier dans l'après-midi, dans la chambre occupée par M. Joseph Ueglio, manoeuvre, demeurant rue Bechevelin, 47, et a dérobé une montre avec sa chaîne en argent, plus un porte-monnaie contenant une somme de 30 fr.

Ses soupçons se sont portés aussitôt sur un individu qu'il avait hébergé la veille et qui a sans doute tenu à lui témoigner sa reconnaissance de cette façon inusitée.

Cet homme est activement recherché.

Sur la réquisition de M. Riou, chef de bureau au Mont-de-Piété, les gardiens de la paix ont arrêté le nommé Joseph D..., ébéniste, qui avait cherché à engager un matelas provenant d'un vol commis ces jours derniers au préjudice de Mme Valence, marchande de meubles, cours de la Liberté.

D... a été écroué à la Permanence.

Concert-b 1 de l'« Union lyrique »

C'est ce soir, à 8 h., salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, que la Société chorale l'Union lyrique offre à ses membres honoraires son concert annuel suivi de bal.

Si nous en jugeons par le programme qui est des plus attrayants son succès est assuré et promet une brillante soirée pour ses invités.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D'KILLISCH, à Drosde-Neustadt (Saxe) Casse de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société scient. à Paris

Nous sommes à l'époque de l'année la plus pernicieuse pour les rhumatisants. A cet effet, on ne saurait trop recommander l'usage de la flanelle végétale, huile et onate de pin de Schmidt-Verrier, place Bellecour, 5.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Grand-Théâtre

Pour donner satisfaction aux nombreuses personnes qui n'ont pu trouver place jeudi dernier, 17 courant, à la représentation des *Huguenots* la direction, s'est empressée d'annoncer pour dimanche 20 une nouvelle représentation de cet opéra, ce chef-d'œuvre entre tous.

Le succès immense obtenu par MM. Salomon, Queyrel, Seguin et Mlle Baux, est justifié par le talent de ces artistes. La direction a pensé être agréable au public en donnant dimanche, le chef-d'œuvre de Meyerbeer.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 17 novembre.

A l'excellente impression laissée par la liquidation d'hier s'ajoute celle qui se dégage du bilan de la Banque dont les principaux chapitres dénotent une situation générale satisfaisante.

L'encaisse augmente : il est rentré cinq millions 1/2 en or ; les avances ont diminué ; et si les comptes de la Banque lui ont repris une partie de leurs dépôts, la circulation est descendue à un chiffre moindre.

Quant aux influences que la politique exerce sur le marché, elles deviennent nulles. Les causes financières agissent donc seules, et déterminent une bonne reprise.

Le 5 0/0 reste à 117 fr. ; le Foncier reste à 17,35. Le Crédit de France est très recherché au comptant.

Excellent marché sur la Banque Transatlantique. On assure qu'il pourrait se produire une hausse très importante d'ici peu. Elle serait d'ailleurs entièrement justifiée par le brillant état des affaires de la Banque.

Un marché très actif s'est créé sur les actions du Crédit central de Paris de 540 à 550 ; il est probable qu'elles atteindront facilement le chiffre de 600.

Bonnes demandes au comptant d'actions de la Grande Compagnie.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 18 novembre, 11 h. 55 soir.

L'archevêque de Paris a été reçu aujourd'hui par M. Grévy.

M. Castagnary, conseiller d'Etat, aurait des chances d'être appelé à la direction des cultes, en remplacement de M. Plourens.

Le comte de Chambord a adressé une lettre au docteur Bozat, de Bordeaux, à l'occasion de la mort du fils de M. Bozat.

Dans cette lettre, M. de Chambord déclara qu'il est le roi, non d'un parti exclusif, mais de quiconque veut asseoir la société sur les bases indestructibles de la justice, de la religion et de l'honneur.

Le roi Humbert a reçu des ovations en rentrant à Rome, comme je vous l'ai annoncé. Mais la nuit dernière, des placards ont été affichés avec les mots : « Vive la République ! A bas le colonel autrichien ! »

Sir Charles Dilke arrivera demain à Paris.

Le *Daily News* croit que le vote du traité de commerce est renvoyé après les élections sénatoriales.

CHOSSES & AUTRES

La série noire

Le clergé catholique compte dans ses rangs bien des prêtres indignes, et ce n'est pas là une de ses moindres causes de discrédit.

Voici trois ou quatre faits, pris au hasard dans les journaux du jour, qui montrent combien la morale du Christ est peu celle de certains de ses prétendus ministres.

Le curé de Sumène (Gard) vient d'être mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'un monstrueux attentat commis sur un pauvre petit enfant de sept ans. Le parquet du Vigan avait contre ce misérable un mandat d'arrêt, et la gendarmerie s'était rendue au presbytère de Sumène pour l'arrêter, mais le coupable avait pris la fuite. Sans perdre de temps, les gendarmes se mirent à sa poursuite et parvinrent à l'arrêter à Saint-André-de-Valborgne.

Et d'un ! Dans l'Ariège, à Mirepoix, l'un des frères des Ecoles chrétiennes, vient d'être interrogé par le parquet de Pamiers. Il est accusé d'outrages à la pudeur.

Et de deux ! On écrit de Salviac (Lot), à la Gironde, que l'abbé Ch..., desservant de la paroisse d'Auzac, canton de Gourdon, a été égaré à la maison d'arrêt de cette ville, sous l'inculpation de nombreux attentats à la pudeur.

Et de trois ! Ajoutons enfin que l'abbé Lafage, curé de Catigny (Oise), lui aussi accusé d'avoir attenté à la pudeur un certain nombre de fois, vient d'être arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Compiègne.

Et de quatre !

La rentrée de M. de Bismark à Berlin

C'est toujours un événement pour la capitale de l'Empire, nous écrit un correspondant de Berlin, que la rentrée de M. de Bismark. Il arrivait samedi soir, à six heures, accompagné de Mme de Bismark et de son fils Herbert. A la gare de Stettin se trouvaient le comte Guillaume, son fils, et le gendre du directeur des chemins de fer allemands après la guerre, le solitaire de Varzin a salué la foule qui l'accueillait ; il a levé plusieurs fois son grand chapeau calabraï, puis il a embrassé son fils Guillaume en lui disant : « Combien tu as grandi ! » Le comte Guillaume a en effet beaucoup grandi. Ce sont moins ses échecs électoraux que la cure que suit le jeune homme qui en est la cause ; le fils de M. de Bismark est perclus de rhumatismes. Il subit en ce moment un traitement à la diète. La famille Bismark quitta la gare, le chancelier en tête et le fameux chien de l'Empire Tyras en queue, tenu en laisse par M. Herbert de Bismark. Tyras, tout joyeux, voulait se jeter sur la foule, qui acclamait son maître. Ajoutons que, cette fois-ci, des ordres avaient été donnés de laisser entrer le public sur le quai de la gare ; mais des agents nombreux ne faisaient pas moins bonne garde.

Quatre mois sur un glaçon

Passer quatre mois sur un glaçon dans la mer glaciale est une aventure assez extraordinaire qui vient d'arriver

à des pêcheurs du cercle d'Onega, écrit-on d'Arkhangelsk dans la Gazette de l'Allemagne du Nord. Sept habitants du village de Drakew étaient partis en bateau le 3 février, pour aller chasser des animaux marins, emportant avec eux des provisions et des appareils de chasse et de pêche.

Le même jour, ils descendirent sur un grand glaçon flottant, et s'y établirent pour commencer leur pêche ; ils y restèrent tranquillement jusqu'au 1^{er} mars, où, par suite d'une tempête, le glaçon fut submergé par les vagues glacées de l'Océan, de sorte que les chasseurs durent se réfugier dans leur bateau.

Hélas ! le vent ne dura pas longtemps et ils purent s'installer de nouveau sur leur glaçon. Durant quinze jours et quinze nuits ils allèrent ainsi à la dérive le long des côtes jusqu'au moment où le glaçon se trouva subitement entraîné vers la haute mer. Il ne restait plus aux malheureux naufragés qu'à être engloutis, si leur navire de glace venait à s'enfoncer, ou à périr de faim et de froid s'il continuait sa marche à travers l'Océan loin de toute terre habitée.

Ils ne savaient où ils allaient et il y avait vingt jours qu'ils voguaient ainsi sur les eaux remplies de banquises, lorsque, le jour de Pâques, ils aperçurent la terre. C'était la pointe de Kanin ; mais ils ne purent aborder. Leur joie fut de courte durée ; un vent violent du Sud les poussa de nouveau vers la pleine mer. Leurs vivres s'épuisèrent ; ils pressèrent encore six semaines dans cette horrible situation.

Enfin le 27 mai, ils aperçurent une autre fois la terre, c'était la même pointe de Kanin ; le courant entraîna leur glaçon jusqu'à l'embouchure du fleuve Stelhowo. C'est là que leur odyssee s'est terminée ; après avoir été ballottés quatre mois sur les flots de l'Océan glacial, où la mort les menaçait à chaque instant, ils ont pu gagner le rivage et trouver l'hospitalité chez les Samoyèdes.

Voyage autour du monde

Les journaux de Marseille annoncent l'arrivée dans leur port du vapeur Ceylon qui commence son voyage autour du monde avec des passagers d'élite.

Ce navire qui jauge 2,200 tonneaux, est armé comme un véritable yacht. Il a été équipé avec un luxe princier. Le cuisinier en chef du Ceylon, faisait partie des officiers du palais de Windsor et était attaché au service de S. M. la reine d'Angleterre. Pour charmer les ennuis de la navigation, il y a à bord un orchestre composé de musiciens distingués. Quant aux salons, aux salles de bains et aux fumoirs, ils réunissent tout ce qu'on doit d'exiger des passagers habitués aux recherches du confortable et de l'élégance. Le personnel du bord compte plus de 130 personnes. Le voyage durera neuf mois et le prix payé de chaque passager n'est pas inférieur à 50 francs par jour. A Nice, où ils vont faire escale en quittant Marseille, les passagers du Ceylon ont l'intention d'offrir une fête à bord, à la Société cosmopolite de cette station méditerranéenne.

Mots de la fin

Un reporter arrive tout éffaré dans une salle de rédaction.

— J'ai une nouvelle !
— Est-elle fraîche, au moins, votre nouvelle ?
— Si elle est fraîche ? Je me suis enrhumé rien qu'en la transcrivant sur mon carnet.

PUBLICATIONS NOUVELLES

REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS

Annales du musée Guimet
Voici le sommaire du dernier numéro publié :
La nouvelle théorie évhémériste (M. Herbert Spencer), par M. Albert Lévillé.
Esdras et le code sacerdotal, par M. Joseph Halévy.
Bulletin critiques de la Mythologie Scandinave, par M. Eug. Beauvois.
Le Pentateuque de Lyon et les anciennes versions de la Bible, par M. Maurice Vernes.
Dépouillement des périodiques Chronique.
Bibliographie.

SPECTACLES DU 19 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui relâche.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui samedi, 1^{re} représentation de *Niniche*.
Dimanche, *Niniche* en matinées à 1 h. 1/2 et le soir dernière représentation de la *Roussotte*.

Théâtre de la Gaité
rue Diderot, 7
La direction a l'honneur d'informer le public que pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, elle donnera dimanche prochain, 20 novembre, une dernière représentation de *L'ourag* patriotique de M. Champagne : *Les Martyrs de Strasbourg* ou *L'Assace* en 1870, drame historique en 5 actes et 10 tableaux.
Lundi, 21 novembre, au bénéfice de M. Louis C..., *Mademoiselle de la Fayette*, drame en 5 actes et 7 tableaux.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette

AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans

le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an

Assurances avec extinction de la prime et rente éventuelle. — A 35 ans la prime viagère assurée F. 10,000 est à la New-York de F. 264 ; aux C^{ies} françaises, de F. 284. Veut-on n'avoir à verser que 20 primes, au plus, on paiera F. 341 à la New-York, ou F. 357 aux C^{ies} françaises. Enfin en versant F. 411, non-seulement on n'a plus rien à payer après 20 ans, mais on reçoit alors une Rente viagère égale à la prime annuelle versée. Combinaison spéciale à la New-York, C^{ie} d'Assurances sur la vie, fondée en 1845 et possédant 224 millions réalisés, Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

BOURSE DE LYON

Du 18 Novembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0.....	85 90 Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable ..	85 00 Mines de la Guillotière.....
4 1/2.....	80 00 St-Rambert.....
Italian.....	80 00 St-Etienne.....
Turc.....	13 60 Montbrun.....
Hongrie 6 0/0.....	13 60 Rivo-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	93 00 Société Lyonnaise.....
Russe 5 0/0.....	93 00 Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	27 00 Eaux.....
Dettes Egyptiennes.....	100 00 Bourses.....
Crédit mobilier.....	100 00 Abattoirs.....
Crédit mob. Espag.....	100 00 Verrières L. et Rhône.....
Crédit Lyonnais.....	100 00 Croix-Rouge.....
Union générale.....	2060 00 Obligations
3. Hypoth. France.....	717 00 Ville-de-Lyon.....
Soc. foncière Lyonnaise.....	1742 50 Ville-de-Paris 1870.....
Banque Ottomane.....	717 00 Ville-de-Paris 1871.....
Paris-Lyon-Médit.....	1742 50 Lombardes-anciennes.....
Société Autrichienne.....	68 00 Lombardes-nouvelles.....
Lombard-Vénitien.....	302 50 Loire.....
Baragosse.....	545 00 Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Nord-Espagne.....	680 00 Paris-Lyon-Médit.....
Buez.....	1866 332 1/2

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUIT aisé guérit toutes les maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Boutons, Gouttes, Rhumatismes, toutes les dérègles des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

A Lyon, à la pharmacie P. QUIT, rue de la Préfecture, 5.

ON DEMANDE

A louer

Un appartement de 4 pièces bien séchées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, écrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE

A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Gracette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses refroidissements etc. etc. sont guéris promptement par le vrai bain résineux. Médication sans rivale.

Rue de Vendôme, 70, (Brotteaux)

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
S. ETIENNE
6, rue Sainte Catherine

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RECLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DESIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Saint Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Comédie Politique — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Viticole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Contrevoie — Construction Lyonnaise,

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Républicain de la Loire.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGOIN : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Allevar.

MACON : Journal de Saône-et-Loire.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

BOURG : Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

TREVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Etranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 7,10	OMNIBUS 7,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE	RAPIDE 2,32	OMNIBUS 2,50	OMNIBUS 4,35	MIXTE 5,28	EXPRESS 7,10	DIRECT 7,22	MIXTE 8,50	EXPRESS 11,10	OMNIBUS 11,30	RAPIDE 1,04
MARSEILLE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20	—	1,10	2,10	4,45	6,08	6,30	8	10,43	9,56	—
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
MONTBRUN (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	12,12	2,10	Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	1,44	—	3,45	—	—	5,55	—	7,01	11
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—